Service Éducation-Jeunesse
Tél : 02 51 23 00 12 – 02 51 23 16 79
Nous contacter
www.lessablesdolonne.fr

PÔLE SERVICES A LA POPULATION – Service éducation jeunesse

Inscriptions des vacances de Noël, du 28 au 31 décembre 2026 :

Pendant cette période de vacances, les enfants seront accueillis exclusivement au centre de loisirs d'Olonne Sur Mer, situé 40 rue du Colonel Beltrame à Olonne Sur Mer.
À titre exceptionnel, le centre fermera à 17 h 30 le jeudi 31 décembre.

Ouverture des inscriptions

- À partir du lundi 23 novembre à 19h pour les familles domiciliées dans la commune.
- À partir du jeudi 26 novembre à 19h pour les familles non domiciliées dans la commune.

Les inscriptions s'effectuent directement en ligne depuis votre Portail Famille.

Comment s'inscrire ?

1. Vérifiez votre dossier famille

Avant l'ouverture des inscriptions, assurez-vous que les informations du menu « Mon dossier famille » sont à jour :

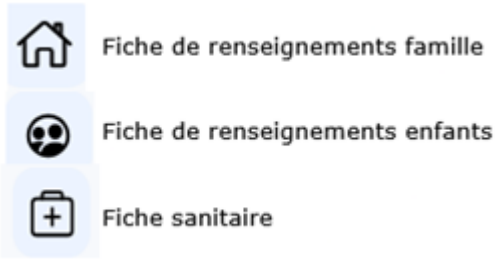

Les icônes vous indiquent l'état de votre dossier :

Icône verte : La fiche est à jour
Icône orange : La fiche est en cours de validation
Icône rouge : La fiche n'est plus à jour- Cliquer sur l'icône pour vérifier et mettre à jour les informations puis valider la fiche.

2. Allez dans le menu **« Inscriptions centres de loisirs »** et sélectionnez le centre de loisirs d'Olonne Sur Mer.
3. Choisissez l'activité « Centre de loisirs – Olonne Sur Mer – Noël », puis sur inscrire.
4. Sélectionner les enfants à inscrire puis cliquez sur commencer l'inscription.
5. Cocher la semaine puis cliquez sur terminer.

Si l'activité souhaitée est complète, vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant sur liste d'attente via le portail, en utilisant la rubrique « Contacter le service ».

⚠ Afin de garantir le traitement de votre demande dans les meilleurs délais, nous vous invitons à mettre à jour votre dossier avant l'ouverture des inscriptions. Par ailleurs, le règlement intégral des factures en cours est une condition obligatoire pour valider votre inscription.

Vous avez besoin d'annuler la réservation ?

Pour les vacances de Noël 2026, les annulations sont possibles jusqu'au lundi 14 décembre avant minuit.
Passé ce délai, la semaine sera facturée, sauf en cas d'absence justifiée (maladie, événement familial grave) – justificatif mentionnant les jours d'absences à fournir sous 8 jours.

Une question ou besoin d'aide ?

Vous pouvez nous contacter :

- Directement via votre portail famille, rubrique « contacter le service »
- Par téléphone au **02 51 23 00 12** ou **02 51 23 16 79**.